APRÈS ART. 28 N° **2353** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **AMENDEMENT**

N º 2353

présenté par

M. Nury, M. Emmanuel Maquet, M. Marleix, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand,
M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme D'Intorni, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Dumont, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Habert-Dassault, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie,
Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Pauget, Mme Petex-Levet, M. Portier, M. Pradié, Mme Périgault, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, Mme Valentin, M. Vatin, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vincendet et M. Viry

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> février 2023, un rapport qui détaille, d'une part, les leviers d'action de la France pour mettre un terme à la priorité d'injection des énergies renouvelables dans les réseaux de distributions d'électricité, et d'autre part, sur les modalités d'une déconnexion temporaire du prix de l'électricité en France du prix du marché européen.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

#### Amendement de repli

D'une part, les députés LR considèrent comme injustifié le statut prioritaire de l'électricité renouvelable en France. Face à une crise électrique gravissime qui aurait dû épargner la France si elle n'avait pas changé de politique énergétique, il aurait été nécessaire d'identifier les causes de cette crise, puis de définir des objectifs de production et des moyens pour les produire, avant de pousser prioritairement le développement des ENR.

APRÈS ART. 28 N° **2353** 

D'autre part, grâce au nucléaire, la France produit une électricité moins chère et essentiellement à partir de sources décarbonées (nucléaire, hydraulique, etc..), mais son prix est cependant conditionné au prix du marché européen, lui-même indexé sur le gaz, ce qui augmente la facture d'énergie des Français. La flambée des prix de l'électricité est notamment provoquée par la mauvaise trajectoire énergétique prise par Emmanuel Macron mais aussi le fonctionnement du marché européen.

En effet, celui-ci a pour objectif d'aligner les prix pour tous les pays membres et créer un prix de gros commun, quels que soient les coûts de production nationaux.

Le Gouvernement ayant fini tardivement par reconnaitre lui-même les aberrations d'un tel marché, il ne s'est toutefois attelé à aucune mesure structurelle depuis lors, et ce sont les Français qui en payent le prix aujourd'hui.

L'Espagne et le Portugal ont d'ailleurs récemment mis en route un système tarifaire propre à eux, qui permet un plafonnement des prix du gaz.

Le groupe LR propose donc, via la présente demande de rapport, de demander au Gouvernement de travailler sur une remise en cause la priorité d'injection des énergies renouvelables dans les réseaux de distributions d'électricité, et d'autre part, sur une déconnection temporaire du prix de l'électricité en France du prix du marché européen.